

FRENCH VERSION

Ce document est une communication institutionnelle à caractère promotionnel provenant de la Division « *Global Markets* » de Société Générale (« SG ») et non un document émanant du département de la Recherche de SG. Ce document est uniquement destiné à certains investisseurs institutionnels qualifiés et peut contenir des informations de marché, des stratégies de négociation, des idées d'investissement et/ou des informations relatives aux produits ou aux services de SG « *Global markets* ». Le présent document est de nature commerciale et non réglementaire. IL N'A PAS ETE ELABORE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES VISANT A ASSURER L'INDEPENDANCE DE LA RECHERCHE.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et n'a pas de valeur contractuelle. Les opinions qui y sont exprimées sont celles de ses auteurs et ne reflètent pas le point de vue de SG. Sous réserve des lois applicables, SG n'accepte aucune responsabilité découlant de l'utilisation du présent document ou des informations qu'il contient.

Ce document ne constitue de la part de SG, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue d'acheter, vendre ou exécuter un produit visé dans le présent document. Les produits visés dans ce document pourraient ne pas convenir à tous les investisseurs institutionnels et les investisseurs doivent prendre leurs propres décisions d'investissement (en utilisant les conseillers financiers indépendants de leur choix), en fonction de leurs situations financières et de leurs objectifs d'investissement spécifiques. Les produits visés dans le présent document peuvent ne pas être éligibles à la vente dans toutes les juridictions et/ou peuvent n'être vendus dans un certain nombre de juridictions qu'à des investisseurs qui satisfont certaines exigences.

Ce document peut contenir des recommandations d'investissement à caractère général issues du département de la Recherche de SG qui a mis en place en son sein, conformément à la réglementation applicable, des mesures administratives et organisationnelles effectives, y compris des barrières à l'information (*chinese walls*) afin de prévenir et d'éviter les conflits d'intérêts relatifs aux recommandations d'investissement contenues dans le présent document. Les publications du département de la Recherche de SG étayant ce document ont été émises à la date indiquée sur ces publications. Des clients de SG peuvent donc avoir déjà agi sur la base de ces publications.

SOCIETE GENERALE EN SA QUALITE DE PRESTATAIRE DE SERVICE D'INVESTISSEMENT, N'EST ASSUJETTIE A AUCUNE INTERDICTION DE TRAITER LES PRODUITS VISES DANS LE PRESENT DOCUMENT AVANT SA DIFFUSION.

Les entités du groupe Société Générale peuvent (i) négocier, tirer profit de, ou détenir les produits (ou leurs dérivés) des entités visées dans ce document ou agir en tant que teneur de marché, conseiller, courtier, ou banquier de ces produits (ou leurs dérivés), ou (ii) être représentées au conseil d'administration de ces entités. Le personnel du Groupe Société Générale ou toute personne physique qui leur est rattachée peut de temps à autre, détenir une position dans les produits et investissements liés visés dans ce document ou détenir directement ces produits et investissements. Aucune entité du Groupe Société Générale n'a l'obligation de divulguer ou de tenir compte de ce document lorsqu'elle conseille, ou transacte avec ou pour ses clients. Les investisseurs sont priés de noter que les entités du Groupe Société Générale peuvent être confrontées à des conflits d'intérêts qui pourraient affecter l'objectivité de ce document. Ce document ne doit être qu'un des facteurs que les investisseurs doivent prendre en compte avant toute décision d'investissement.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources jugées raisonnablement fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les données de marchés contenues dans le présent document sont fournies sur la base de

données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. De plus, les points de vue reflétés dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis. Les vendeurs et *traders* de SG peuvent émettre à tout moment d'autres documents (y compris sur le même produit ou émetteur) qui contredisent ou présentent des conclusions différentes de celles exposées dans le présent document. Aucune mise à jour de ce document n'est envisagée. Si les lecteurs ne sont pas certains que ce document soit à jour au moment de leur investissement, il leur est recommandé de faire appel à un conseiller indépendant.

Les clients doivent contacter leur vendeur pour conclure des transactions avec une entité du groupe SG agréée dans leur juridiction nationale, sauf disposition légale contraire.

Des informations complémentaires sont disponibles sur demande. Le présent document est confidentiel et ne doit pas être reproduit, publié, redistribué sans le consentement écrit préalable de Société Générale ou ses filiales.

NOTICE AUX INVESTISSEURS EUROPEENS :

CE DOCUMENT EST A L'USAGE EXCLUSIF D'INVESTISSEURS AGISSANT POUR COMPTE PROPRE ET CLASSIFIES COMME « CONTREPARTIES ELIGIBLES » OU « CLIENTS PROFESSIONNELS » AU SENS DE LA DIRECTIVE 2004/39 /CE RELATIVE AUX MARCHES D'INSTRUMENTS FINANCIERS.

Conformément à la Directive européenne 2004/39/CE relative aux marchés d'instruments financiers (la « Directive MIF ») telle que transposée en France dans le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document doit être considéré comme une communication à caractère promotionnel fournissant des recommandations d'investissement et non comme de la recherche indépendante issue du département de la Recherche de Société Générale.

Rien dans ce document ne constitue un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée (au sens de l'article 4 (4) de la Directive MiF) en faveur d'un investisseur ou de ses représentants.

SG a mis en place des politiques et des procédures afin de s'assurer que ses employés agissent dans le meilleur intérêt des clients lorsqu'ils leur fournissent des communications financières à caractère promotionnel ou des recommandations d'investissement. Ces politiques contiennent des règles internes relatives aux conflits d'intérêt ainsi qu'aux opérations financières personnelles qui sont conçues pour s'assurer que les employés de SG ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêt lorsqu'ils fournissent aux clients des communications financières à caractère promotionnel.

SG est soumise aux dispositions de la quatrième version de la directive « Fonds Propres Réglementaires » (« CRD IV ») qui exige que les politiques de rémunération des institutions incorporent des mesures pour éviter des conflits d'intérêt. Dans cette optique, il n'y a pas de lien direct entre les recommandations faites par les employés de SG et les rémunérations variables qu'ils perçoivent. Cependant, les revenus générés pour SG résultant des activités de ses employés peuvent être un des divers facteurs quantitatifs et qualitatifs qui sont pris en compte dans la rémunération des employés de SG, de même qu'une évaluation de la qualité des services qu'ils fournissent aux clients et de leur engagement à respecter les règles de SG relatives à la conformité et la gestion des risques.

Ce document est émis au Royaume-Uni par la succursale de Londres de Société Générale. Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La succursale de Londres de Société Générale est agréée par la BCE, l'ACPR et la *Prudential Regulation Authority* (PRA) et est soumise, dans une mesure limitée, à la réglementation de la *Financial Conduct Authority* (FCA) et de la PRA. Des informations complémentaires concernant notre agrément, notre supervision et notre assujettissement à la réglementation des autorités mentionnées ci-dessus sont disponibles sur simple demande.

NOTICE AUX INVESTISSEURS AMERICAINS :

Les communications rédigées par le personnel de SG aux Etats Unis sont un produit de SG Americas Securities LLC (« SGAS »), un courtier agréé aux Etats-Unis comme « *U.S. registered broker-dealer* » et « *futures commission merchant* (FCM) ». SGAS est un membre de FINRA, NYSE, NFA et SIPC. Ces communications sont adressées : (i) uniquement à des investisseurs institutionnels (au sens de la *FINRA Rule 2210*) ; (ii) quand elles font référence aux options, uniquement aux investisseurs institutionnels qui ont reçu et revu le document d'information sur les risques de ces produits intitulé « *Characteristics and Risks of Standardized Options* » qui est disponible sur le site <http://www.optionsclearing.com/about/publications/character-risks.jsp> ; et (iii) quand elles font référence à des contrats à terme sur titres (« *security futures* »), uniquement aux investisseurs institutionnels qui ont reçu et revu le document d'information sur les risques de ces produits intitulé "*Risk Disclosure Statement for Security Futures Contracts*" qui est disponible sur le site <http://www.nfa.futures.org/NFA-compliance/publication-library/security-futures-disclosure.pdf>. La négociation d'options et de contrats à terme sur titres implique des risques supplémentaires et ne convient pas à tous les investisseurs. Veuillez visiter le site internet <http://www.sgasdisclosure.com/> pour obtenir des informations importantes sur SGAS et les opérations que vous pouvez conclure avec SGAS.

De plus, pour les seuls besoins de la *CFTC Rule 1.71(a)(9)*, si une idée d'investissement ou un commentaire présenté dans ce document contient une analyse du prix d'un dérivé ou des informations raisonnablement suffisantes pour justifier la décision de conclure une transaction sur produits dérivés, ce document est transmis comme une sollicitation pour la conclusion d'une transaction de produits dérivés.

Les communications qui sont rédigées par le personnel de SG situé hors des Etats Unis sont distribuées aux Etats Unis en application de la *SEC Rule 15a-6*. La distribution est limitée uniquement aux « *Major U.S. Institutional investors* » (au sens de la *SEC Rule 15a-6*). Tout « *Major U.S. Institutional investor* » qui souhaite discuter du présent document ou conclure des transactions sur les titres ou instruments financiers mentionnés dans ce document doit le faire avec (ou par l'intermédiaire de) son vendeur chez SGAS. Le siège social de SGAS est au 245 Park Avenue, New York, NY, 10167. (212)-278-6000.

Les opérations sur les instruments financiers impliquent de nombreux risques, comprenant entre autres, le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

Si vous êtes une « *U.S. Person* » (au sens défini par la « *U.S. Commodity Futures Trading Commission* ») veuillez consulter le site internet <http://swapdisclosure.sgcib.com> pour d'importantes informations concernant les produits dérivés. En effectuant des opérations de dérivés avec Société Générale, vous êtes réputés reconnaître avoir lu et accepté les informations fournies sur ce site internet.

Ni SG, ni ses filiales n'agissent en tant que fiduciaire (« *fiduciary* ») au sens de la Section 15B du « *Securities Exchange Act* » de 1934, tel que modifié (l'« *Acte* »), et sauf si nous avons accepté par écrit d'agir comme votre conseiller municipal (« *municipal advisor* »), notre relation ne sera pas soumise aux dispositions de la section 15B, ni aux règles en découlant, ni aux règles émises

par le « *Municipal Securities Rulemaking Board* » concernant la fourniture de conseils aux entités municipales (« *municipal entities* ») ou à leurs obligés (« *obligated persons* ») et leurs affiliés.

Les Fonds indiciels cotés (« ETFs ») ne peuvent être l'objet de rachats que dans des unités spécifiques et uniquement à travers un courtier qui est un participant agréé (« *authorised participant* ») pour l'ETF concerné. SGAS agit en tant que participant agréé pour un nombre important d'ETFs et participe à la création et au rachat des ETFs, incluant des ETFs qui peuvent être visés dans ce document. SGAS, comme participant agréé ou à tout autre titre, peut acquérir des titres d'émetteurs d'ETF dans le but de les revendre. Les rachats donnent lieu à la remise des titres sous-jacents. Le prix de négociation public d'une part remboursable d'ETF peut être différent de sa valeur liquidative. Un ETF peut être négocié avec une décote ou une prime par rapport à sa valeur liquidative. Il y a toujours un risque de baisse des cours qui peut causer des pertes d'investissement. Les clients doivent prendre en compte leurs objectifs d'investissement, ainsi que les risques, charges et coûts d'un ETF avant d'investir. Chaque prospectus d'ETF contient ces informations et les clients sont invités à consulter le prospectus avant d'investir.

NOTICE AUX INVESTISSEURS CANADIENS :

Ce document est destiné (i) à des « *Permitted Clients* », comme défini dans le règlement (« *National Instrument* ») 31-103, (ii) à des « *Accredited Investors* », comme défini dans le règlement (« *National Instrument* ») 45-106 et, (iii) dans la mesure où il est relatif à des dérivés, à des « *Accredited Counterparties* », comme défini dans le « *Derivatives Act* » (Québec) et, (iv) dans certaines provinces, à des « *Qualified Parties* » comme défini par les règles et ordonnances (« *orders* ») provinciales applicables.

Au Canada, certains services peuvent être fournis par Société Générale Capital Canada Inc. (« **SGCC** »), qui est une entité régulée, ayant son établissement principal au 1501 McGill College Ave., suite 1800, Montréal, Québec, Canada, H3A 3M8. SGCC est une filiale de Société Générale S.A. (institution bancaire française) et une entité liée à SG Americas Securities LLC. SGCC est un membre du « *Canadian Investor Protection Funds* (www.cipf.ca) ». Société Générale S.A n'est pas une institution financière canadienne régulée et n'exerce pas ses activités au Canada.

Les investisseurs canadiens sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux afin de déterminer les conséquences fiscales (au regard des règles du Canada) de l'achat, de la détention ou du remboursement des produits décrits dans le présent document.

NOTICE AUX INVESTISSEURS SUISSES :

Ce document est réservé et doit être remis exclusivement en Suisse à (i) des entités agréées par la FINMA ou (ii) des entreprises ayant leur propre département trésorerie en Suisse, dans chaque cas agissant pour compte propre.

Ce document ne contient ni recommandations personnalisées, ni conseils et n'a pas vocation à remplacer un véritable conseil professionnel sur produits financiers.

Ce document est par nature synthétique. Les produits qui y sont visés impliquent de nombreux risques (incluant sans limitation le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de change). A l'égard des opérations sur titres, pour obtenir plus d'informations sur ces risques, veuillez vous reporter à la brochure intitulée « *Special Risks in Securities Trading (Edition 2008)* », qui est disponible gratuitement sur le site internet de l'Association suisse des banquiers (« *Swiss Bankers' Association* ») <http://www.swissbanking.org/en/home>.

Ce document n'est ni un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du code suisse des obligations, ni un prospectus de cotation au sens du règlement de cotation de la « *SIX Swiss Exchange* » ou d'autres bourses ou systèmes de négociation en Suisse, ni un prospectus simplifié, ni un document clé d'information de l'investisseur, ni un prospectus comme défini dans le « *Swiss Federal Collective Investment Schemes Act* ». Les paramètres de référence ou indices visés dans ce document sont fournis à titre d'information uniquement.

Ce document n'est pas le résultat d'une analyse financière et n'est par conséquent pas soumis à la « Directive sur l'Indépendance de la Recherche Financière » de l'Association suisse des banquiers.

© Copyright 2016 Societe Generale et ses filiales. Tous droits réservés. www.sgcib.com